

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Session annuelle
du Conseil d'administration

Rome, 12-16 juin 2006

RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 11 de l'ordre du
jour

INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉES PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF ENTRE LE 1ER JUILLET ET LE 31 DÉCEMBRE 2005 – NÉPAL 10058.4

Aide alimentaire aux Bhoutanais réfugiés

Nombre de bénéficiaires	106 800
Durée du projet	12 mois (1er janvier–31 décembre 2006)
Coût (dollars É.-U.)	
Coût total pour le PAM	9 305 859
Coût total des produits alimentaires	6 987 963

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2006/11-B/1
28 avril 2006
ORIGINAL: ANGLAIS

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance, approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, ODB*: M. A. Banbury tél.: 066513-2505

Attachée de liaison, ODB: Mme S. Izzi tél.: 066513-2207

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* ODB: Bureau régional de Bangkok (Asie).



1. Les réfugiés bhoutanais ont commencé à arriver dans l'est du Népal vers la fin de 1990, après que le Bhoutan eut décidé d'appliquer des lois restrictives sur la citoyenneté à partir de la deuxième moitié des années 80. En 1992, à la demande du Gouvernement népalais, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le PAM ont lancé une opération destinée à fournir des abris, des vivres et des articles non alimentaires aux réfugiés. En 1993, plus de 80 000 Bhoutanais avaient afflué dans les camps et obtenu le statut de réfugiés. Par la suite, le nombre des nouveaux arrivants s'est progressivement réduit à quelques personnes par an et, en décembre 2005, le nombre total de réfugiés inscrits dans les sept camps s'élevait à 106 248 personnes. Sur la base de ce chiffre et d'un taux de croissance annuel estimé à 1,2 pour cent, un nombre prévisionnel de 106 800 personnes est utilisé pour la présente phase de l'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) allant de janvier à décembre 2006.
2. Des missions d'évaluation conjointes PAM/HCR ont été organisées régulièrement depuis le début de l'opération. Les conclusions de la dernière mission d'évaluation menée en décembre 2004 servent de base à cette nouvelle phase de l'IPSR.
3. La mission d'évaluation conjointe de 2004 a confirmé que le processus de vérification bilatéral entrepris par les Gouvernements bhoutanais et népalais n'avait fait aucun progrès. Le processus bilatéral destiné à trouver des solutions durables est quasiment au point mort depuis le 22 décembre 2003, date à laquelle des membres bhoutanais de l'équipe conjointe de vérification ont été agressés et blessés par des réfugiés qui protestaient contre les conditions de retour annoncées, lesquelles ne répondaient pas aux normes internationales. Le HCR reste exclu de ce processus bilatéral.
4. La mission d'évaluation conjointe de 2004 a constaté que les camps sont toujours bien gérés. Cependant, en l'absence de solutions durables, les réfugiés restent entièrement tributaires de l'aide extérieure pour survivre d'un jour à l'autre et il est évidemment nécessaire de poursuivre l'action humanitaire. L'aide alimentaire du PAM fournie dans le cadre de cette IPSR contribuera, comme pendant les phases antérieures, à la subsistance, à la santé et au bien-être des réfugiés inscrits. La ration alimentaire de base distribuée quotidiennement par le PAM permet d'apporter environ 2 100 kilocalories par personne. Suite aux recommandations formulées par la mission d'évaluation conjointe de 2004, des aliments composés enrichis ont été ajoutés à la ration générale afin de prévenir et de combattre les carences en micronutriments. Des aliments composés enrichis sont également distribués à titre de ration supplémentaire aux groupes vulnérables, tels que les enfants et les mères souffrant de malnutrition, pour qu'ils retrouvent ou conservent un bon état nutritionnel et sanitaire. Des activités supplémentaires comme les jardins familiaux, la formation professionnelle et le microcrédit sont mises en œuvre pour renforcer les mécanismes de survie et les compétences des réfugiés vulnérables et des communautés avoisinant les camps.
5. L'intervention est mise en œuvre en tenant compte de la politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes (2003–2007). Le soutien aux activités supplémentaires se poursuivra afin de renforcer l'autonomisation et les qualifications des femmes et des réfugiés vulnérables, dans l'attente de solutions durables.